

Pêche : Production en baisse mais exportations en hausse en 2017

En 2017, la production de pêche de capture diminue de 2,9 %. Les volumes de pêche hauturière et côtière sont en baisse en lien avec la diminution des captures de thons germons. A l'inverse, les exportations des produits de la pêche progressent de 4,4 %, essentiellement grâce à la progression de 10 % des ventes de poissons entiers frais dont le prix à l'exportation a augmenté de 24 % et s'établit à 1 248 F.CFP. La valeur des exportations progressant plus rapidement que le volume a entraîné une hausse de 25 % du prix moyen au kilo des produits de la pêche. La production aquacole est en augmentation.

La production de produits de la pêche diminue de 2,9 %

En Polynésie française, l'activité de pêche s'organise autour de la pêche hauturière, la plus importante, qui constitue les deux tiers de la production; la pêche côtière (en mer mais proche des côtes) de type familial est plus traditionnelle et artisanale; la pêche lagonaire est consacrée essentiellement à l'autoconsommation, excepté la pêche des roris, trocas et bénitiers qui sont tous ou en partie exportés; enfin, la production aquacole comprend l'élevage de crevettes et l'élevage de « Paraha peue ».

En 2017, la production de pêche de capture (pêche côtière, hauturière et lagonaire) diminue de 2,9 % par rapport à 2016 et atteint 12 280 tonnes. La production hauturière diminue de 6 % et se situe à 5 279 tonnes; la production côtière reste stable à 2 701 tonnes. La production lagonaire (destinée à l'autoconsommation et la vente hors circuit commercial) est estimée à 4 300 tonnes par an.

TABLE 1. Production en volume des produits de la pêche - estimation pour la pêche lagonaire (en tonnes)

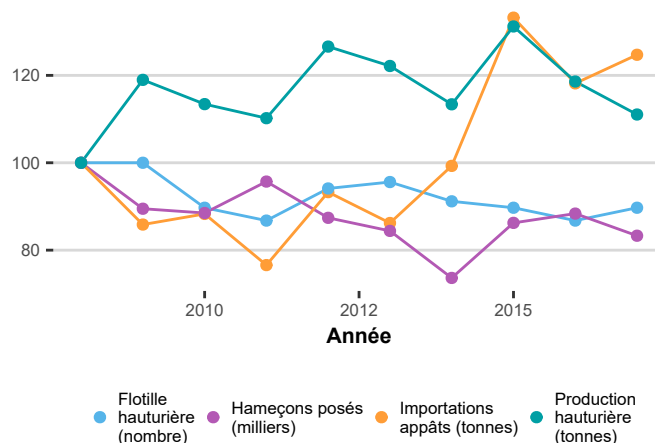
	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 2017/ 2016
Production	13 315	13 303	13 604	12 777	12 425	- 2,8 %
Pêche de capture	13 227	13 201	13 488	12 651	12 280	- 2,9 %
Hauturière	5 807	5 390	6 237	5 638	5 279	- 6,4 %
Côtière	3 120	3 511	2 951	2 713	2 701	- 0,4 %
Lagonaire	4 300	4 300	4 300	4 300	4 300	-
Aquaculture	88	102	116	126	145	15,1 %

Source : Direction des ressources marines, ISPF

Pêche hauturière : une production en baisse

La flotte de pêche hauturière est composée de 61 palangriers exploitant les espèces du large en frais ou congelé, soit deux unités actives de plus qu'en 2016. Une unité a repris du service et une nouvelle a été créée à Papeete. Depuis 2004, année où le nombre de palangriers a été le plus élevé, la tendance est à la baisse et 14 unités ont été perdues. Cette diminution, favorisée par le vieillissement de la flotte, se répercute sur la capacité de la filière à répondre à la demande extérieure.

FIG. 1. Indices de production de la pêche hauturière (indice base 100 en 2008)



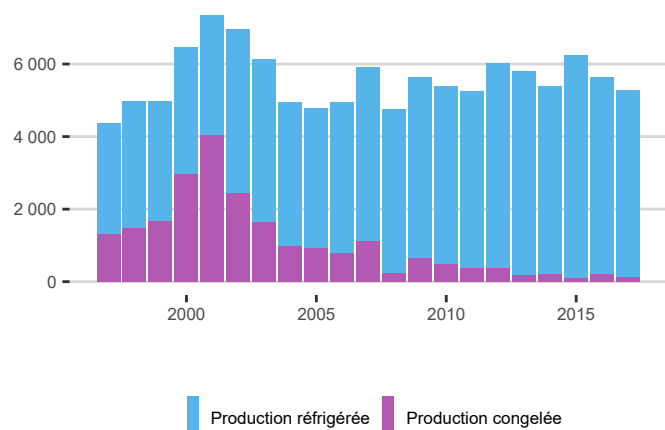
Source : Direction des ressources marines, ISPF

La production baisse de 6,4 % par rapport à 2016 et s'élève à 5 279 tonnes en 2017. La baisse est due en grande partie au moindre volume de thon germon débarqué. Il représente désormais 40 % de la production contre 57 % en 2016. L'effort de pêche se réduit puisque 16 millions d'hameçons ont été posés soit 973 000 hameçons de moins qu'en 2016. Dans le même temps, le nombre de jours de mer fléchit légèrement ainsi que le nombre de lâchers. Les rendements restent stables sur un an avec 33 ki-

logrammes de prises pour 100 hameçons lâchés mais ils restent inférieurs à la moyenne des cinq dernières années (36 kg de prises pour 100 hameçons).

Après une diminution en 2016, la production de thon obèse augmente de 55 %, elle représente 16 % du total pêché contre 10 % en 2016. La production de thon à nageoires jaune est en hausse de 48 %.

Fig. 2. Production de la pêche hauturière selon le conditionnement (en tonnes)



Source : Direction des ressources marines, ISPF

Action publique

Depuis quelques années dans le cadre de la stratégie de la pêche hauturière soutenue par le Pays, un dispositif d'aide (DASP) prévoit un accompagnement au bénéfice des mareyeurs, sur le fret aérien pour encourager l'exportation des produits bruts ou transformés de la pêche hauturière. Les thoniers bénéficient également d'une réduction fixée à 3 F.CFP/Kg, sur la redevance de fourniture de glace auprès de la SEML Port de Pêche de Papeete. Au titre de ces aides, le Conseil des ministres, après avis favorable de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'Assemblée de la Polynésie française, a octroyé une aide financière globale d'un montant de 155 millions de F.CFP.

En septembre 2017, une étude, cofinancée par le Pays et l'Agence française de développement (AFD), a permis de dégager quatre scénarii possibles pour le développement de la pêche hauturière. Un plan d'actions a également été proposé et la concertation des professionnels et du gouvernement devrait aboutir à l'élaboration d'un schéma directeur de développement de la pêche hauturière décennal. L'objectif est de doubler la production hauturière en structurant la filière, en exploitant davantage la Zone Économique Exclusive (ZEE) polynésienne, en développant des services pour la flotte et en diversifiant et valorisant les prises.

Les quatre scénarii présentés sont les suivants :

- Consolider le modèle actuel de la flotte polynésienne de pêche fraîche et cibler le thon germon;
- Diversifier les espèces en ciblant, de manière saisonnière, l'espadon au Sud de la Zone Économique Exclusive (ZEE) polynésienne;
- Permettre la reprise du métier de la congélation de longues de thon;
- Développer les métiers en froid hypernégatif, notamment sur le thon obèse, à l'instar de la flotte asiatique.

Les ventes à la criée au Marché d'Intérêt Public sont en baisse

Les poissons débarqués par les palangriers dans l'enceinte du Marché d'intérêt Public (MIT) du Port de Pêche de Papeete sont vendus, soit directement aux mareyeurs, soit lors de vente aux enchères à la criée. En 2017, la criée a traité 125 tonnes, soit un volume largement inférieur à la moyenne des cinq dernières années qui est de 310 tonnes. La valeur échangée correspond à 81 millions de F.CFP. Les quantités traitées via la criée représentent seulement 2,5 % de la production commerciale des palangriers ; les autres circuits de distribution sont privilégiés. La plupart des produits sont négociés au préalable, de gré à gré.

Pêche côtière : la production continue de décroître

En 2017, la flottille côtière est composée de 355 poti marara (en bois ou en fibre de verre, de 6 à 8 mètres) et de 35 bonitiers (en bois, de 10 à 15 mètres). Elle diminue de 34 unités par rapport à 2016 : 29 poti marara et 5 bonitiers. Les bateaux de la flottille sont basés à 89 % dans l'archipel de la Société (66 % aux Îles du Vent et 23 % aux Îles Sous-le-Vent), 3 % aux Tuamotu-Gambier, 2 % aux Marquises et 6 % aux Australes.

La production baisse très légèrement de 0,5 %. C'est la troisième année de baisse consécutive après la production record de 2014 de 3 511 tonnes. La production des bonitiers a diminué de 2 % et atteint 445 tonnes et celle des poti marara est stable et s'établit à 2 256 tonnes. Cette diminution est due à une baisse des captures des thons germons, thazards et mahi-mahi. Les captures de bonites progressent le plus fortement avec 131 tonnes supplémentaires.

TABLE 2. Production côtière par espèce et par circonscription en 2017 (poids vif en tonnes)

	Îles Australes	Îles du Vent	Îles Sous-Le-Vent	Îles Marquises	Îles Tuamotu-Gambier	Total 2017	Var. 2017/2016 (%)
Thon jaune	34	514	183	103	11	844	10
Bonite	5	635	117	1	11	770	21
Mahi mahi	9	227	55	0	9	301	-8
Germon	8	157	40	2	4	212	-43
Marlins	10	186	94	0	5	294	14
Thazard	22	48	9	14	3	95	-32
Poissons du lagon	8	27	3	3	2	43	-26
Paru	10	37	1	14	5	67	6
Thon obèse	1	8	1	0	0	11	-55
Divers pélagiques	2	23	1	5	0	31	3
Marara	5	15	0	0	0	20	-26
Petits pélagiques	0	6	0	1	0	7	17
Mollusques/crustacés	1	4	0	1	0	6	-14
Total	115	1 887	504	144	50	2 701	-0,5

Source : Direction des ressources marines, ISPF

Les dispositifs de concentration de poissons (DCP)

Depuis 1981, la Direction des ressources marines (DRM) maintient un parc permanent de DCP ancrés. L'objectif est de soutenir l'activité de la flottille côtière. Selon les années, entre 25 % à 40 % de la production de la flotte professionnelle est capturée autour des DCP. Le parc complet comptait en décembre 2017 un total de 85 DCP (3

de plus qu'en 2016). La DRM a ancré 45 DCP dans l'ensemble des archipels afin de remplacer les DCP disparus, mais également pour satisfaire les nouvelles demandes des coopératives et associations de pêche et des communes des archipels éloignés. Ils ont été ancrés aux Îles du Vent (9 DCP), aux Îles Sous-le-Vent (13 DCP dont 3 DCP de subsurface) et aux Tuamotu-Gambier (23 DCP). De plus, 16 nouveaux DCP de l'archipel de la Société ont été ancrés par des sociétés privées préalablement formées par la DRM.

Pêche lagonaire : une production estimée à 4 300 tonnes par an

La pêche lagonaire concerne les activités d'exploitation des ressources biologiques naturelles existant dans les lagons, sur la pente externe des récifs ou sur le littoral des îles sans récif, jusqu'à une profondeur de 100 mètres. Les pêcheurs doivent être détenteurs d'une carte professionnelle délivrée par la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche lagonaire (CAPL). À partir d'octobre 2017, l'attribution de ces cartes est devenue payante et d'une validité de deux ans (de 2014 à octobre 2017 la validité était d'un an). En octobre 2017, un nouveau dispositif d'aide à la pêche lagonaire provoque une brusque augmentation d'inscriptions à la CAPL. Ainsi, 580 cartes ont été délivrées par la CAPL en 2017 (contre 170 en 2016).

La production lagonaire¹ est estimée à environ 4 300 tonnes par an, répartie en poissons lagunaires/de récif (3 400 tonnes), petits pélagiques (700 tonnes) et fruits de mer (200 tonnes), pour une valeur totale estimée à 2 milliards de F.CFP. L'île de Tahiti réalise une part importante de la production (environ 1 000 tonnes par an). La production lagonaire est essentiellement une pêche de subsistance (autoconsommation) et peut aussi être vendue en bord des routes ou sur les marchés.

Le transfert de produits de la pêche des autres archipels à destination de Tahiti par voie maritime s'élève à 588 tonnes en 2017, soit une hausse de 10 % par rapport à 2016 (+ 54 tonnes). Les produits lagunaires proviennent principalement d'Arutua, Rangiroa, Kaukura et Raiatea. La chair de bénéitiers arrive principalement de Tubuai et Raivavae avec une production de 14,3 tonnes (2 tonnes de plus qu'en 2016). Les langoustes proviennent surtout des Marquises (9,8 tonnes).

La pêche du rori (ou bêche-de-mer) est réglementée depuis novembre 2012 afin de permettre une gestion durable de la ressource². En 2017, la mise en place de 12 comités de gestion³ a permis d'ouvrir la pêche commerciale sur 15 îles; les pêches ont été réalisées sur 11 d'entre elles et 5 espèces autorisées à la pêche commerciale ont été exploitées. Le nombre de rori pêchés diminue de 33 % et atteint 19 324 unités pour un poids séché de 5,8 tonnes.

La pêche aux coquillages est très réglementée

- Le troca est un coquillage introduit en Polynésie française depuis 1957. Il est protégé par une interdiction de pêche permanente sauf pendant les campagnes de pêche autorisées par le Pays. Les pêcheurs, issus de communes et agréés par le comité, ne sont au-

torisés à pêcher que les trocas d'une taille comprise entre 8 et 11 cm et ce, dans la limite du quota attribué à leur commune. Les coquilles, vidées, nettoyées, brossées et séchées, sont proposées à la vente à des négociants. La majorité d'entre elles sont destinées au marché de l'export. Une chute de la demande en coquille de trocas au niveau international, probablement due à l'élargissement des offres en produits nacriers, a conduit à une diminution des exportations d'environ 30 %. Par ailleurs, en 2017, aucune campagne de pêche de troca n'a été ouverte.

- La production de bénéitiers est conditionnée par les quotas d'exportation imposés par la convention internationale de Washington (CITES), les bénéitiers faisant partie des espèces protégées. Les lagons de certains atolls des Tuamotu de l'Est et de quelques îles hautes des Australes se caractérisent par une densité de bénéitiers parmi les plus importantes au monde. *Tridacna maxima* est l'espèce largement majoritaire des deux espèces de bénéitiers présentes en Polynésie française. La quasi-totalité de la production (99 %) provient de Reao, le restant, de Tatakoto.

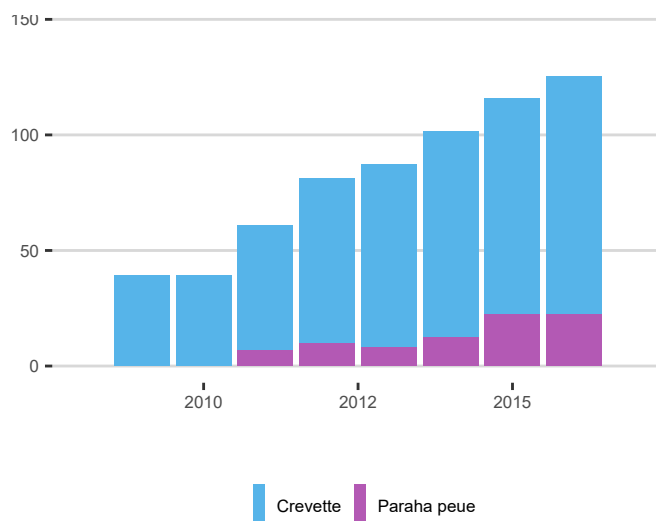
Production aquacole : septième année de hausse de la production de crevettes

En Polynésie française, la production aquacole est composée de deux branches : l'aquaculture de la crevette et la pisciculture du « Paraha peu » (poisson-lune ou platax). Les fermes polynésiennes de crevettes et de poissons sont écoresponsables.

Depuis 2011, la quantité de crevettes produites ne cesse d'augmenter et elle atteint 120,7 tonnes en 2017, soit une progression de 18 % par rapport à 2016 (+ 18,1 tonnes). Il s'agit du plus important volume en 32 ans. Cette production a été réalisée par quatre fermes dont une ferme pilote en cages en lagon qui devrait développer ses infrastructures en 2018.

Commencée dans les années quatre-vingt, la pisciculture s'est orientée vers la production de l'espèce des « Parahapeue » depuis 2011. La production de « Paraha peu » progresse de 6 % en 2017 et s'établit à 23,9 tonnes.

FIG. 3. Production aquacole (en tonnes)



Source : Direction des ressources marines, ISPF

1. Source : direction des ressources marines (DRM)

2. La réglementation limite la pêche à certaines espèces, impose des tailles minimales par espèce, des quotas par espèce établis en nombre d'individus, la mise en place systématique de zones de réserve, l'obligation de prélever à la main et l'interdiction de pêche de nuit et enfin un système d'agrément des commerçants en holothuries.

3. Le comité de gestion local est chargé de faire appliquer la réglementation sur place et d'assurer la traçabilité des produits, du pêcheur au commerçant.

Les exportations de produits de la pêche en hausse

En 2017, les exportations de produits de pêche, hors coquilles, sont en hausse de 4 % et s'élèvent à 1 342 millions de F.CFP. Les produits de la pêche représentent 10 % des recettes des exportations locales.

TABLE 3. Exportations de produits de la pêche (en valeur CAF - millions de F.CFP)

	2016	2017	Rép. 2017 (%)	Var. 2017/2016 (%)
Poissons	1 285	1 342	100	4,4
Poissons du large	1 149	1 235	92	7,5
Entiers réfrigérés	1 075	1 182	88	10,0
Entiers congelés	8	8	1	-0,8
Filets et chairs réfrigérés	32	29	2	-10,4
Filets et chairs congelés	34	16	1	-53,0
Transformés	0,7	-	-	-100,0
Poissons vivants	37	29	2	-20,0
Mollusques, invertébrés & crustacés	100	78	6	-22,0
Mollusques	32	37	3	16,8
Invertébrés	68	41	3	-39,8
Crustacés	0,05	-	-	-100
Coquilles	214	249	100	16

Source : Services des Douanes, ISPF

En 2017, les exportations de poissons du large rapportent 1,24 milliard de F.CFP, soit une hausse de 7 % par rapport à 2016. Les volumes baissent de 14 % à 1 048 tonnes, d'où une hausse de 25 % du prix moyen au kilo qui atteint 1 178 F.CFP.

Le poisson réfrigéré représente 92 % du volume exporté et le poisson congelé, 8 %. La baisse des volumes exportés est principalement due au recul des commandes de poissons réfrigérés, en particulier des poissons entiers en diminution de 116 tonnes, ce qui représente 70 % de la baisse totale. Le volume de poisson congelé diminue également, notamment les filets et chairs de poissons congelés du fait d'une baisse de la demande provenant de France et de Belgique. Les îles Samoa américaines ont aussi importé 10 tonnes de moins de poissons entiers congelés qu'en 2016 et contribuent à la baisse globale de ce type de préparation et de conservation.

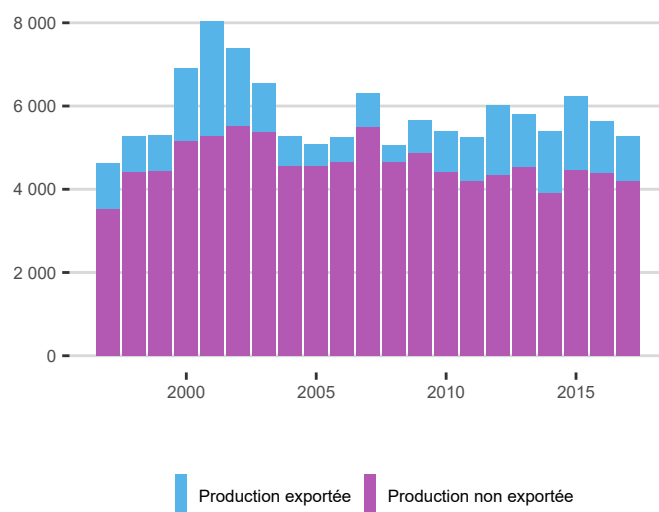
En 2017, la quasi-totalité des poissons entiers réfrigérés est vendue aux États-Unis et dans une moindre mesure au Chili et au Japon. Les filets réfrigérés sont envoyés en France pour 55 % du volume et le reste aux États-Unis. Le prix moyen au kilo est en hausse de 23 % par rapport à 2016.

Les poissons entiers congelés sont expédiés pour 94 % du volume aux Samoa américaines mais également au Chili. Enfin, les filets congelés sont envoyés en Belgique, en France, au Chili et en Nouvelle-Calédonie.

La Polynésie française exporte principalement du thon réfrigéré, soit 82 % du volume de poisson expédié. Le thon à nageoires jaunes et le thon obèse représentent plus de la moitié du volume

commandé et sont les poissons les plus rémunérateurs avec un prix moyen au kilo de 1 335 F.CFP et 1 500 F.CFP respectivement.

FIG. 4. Part de la production de pêche hauturière exportée (en tonnes)



Source : Services des Douanes, ISPF

Après un chiffre record de 37 millions de F.CFP en 2016, la valeur des exportations de poissons vivants diminue de 20 % mais reste élevée (29 millions de F.CFP). Le nombre de poissons exportés baisse de 16 % et s'établit à 27 260 unités. Cette diminution est principalement due à la baisse des exportations vers les États-Unis (- 23 %, soit près de 6 000 unités en moins) et dans une moindre mesure la France. La baisse plus importante de la valeur entraîne une baisse du prix unitaire de 5 % à 1 080 F.CFP. La filière d'exportation de poissons vivants est implantée en Polynésie française depuis 1998 (une ferme), mais l'exportation issue de productions innovantes dite « aquaculture récifale » basée sur la collecte et l'élevage de post-larves de poissons n'a jamais été rentable.

Les exportations de la production lagunaire concernent les roris ou bèches-de-mer (invertébrés) et les bénitiers vivants (mollusques). Le rori a rapporté 41 millions de F.CFP (- 40 % sur un an) pour un volume total de 5 tonnes (- 35 % par rapport à 2016). Le prix au kilo diminue en 2016 et 2017 et atteint 8 150 F.CFP (- 8 % sur un an). Tout le volume exporté concerne les holothuries séchées, critère de qualité. Depuis 2014, Hong Kong est l'unique pays destinataire de ce produit qui représente 3 % de la valeur des poissons exportés en 2017.

Les exportations de bénitiers vivants progressent de 17 % à 37 millions de F.CFP pour un poids de 21,7 tonnes (+ 6 %). La valeur progresse plus rapidement que les volumes exportés entraînant une augmentation du prix moyen au kilo à 1 724 F.CFP (+ 10 %). Le bénitier vivant est considéré comme un produit à fort potentiel sur le marché mondial de l'aquariophilie, et la Polynésie française dispose d'atouts non négligeables pour la production d'un produit de qualité aquarium. Sept pays importent les bénitiers, la moitié des volumes est exportée aux États-Unis et 48 % en Europe et le reste en Asie. Les États-Unis ont diminué leurs exportations de 13 % (- 1,7 tonne) alors que la France les a augmentées de 79 % (+ 3,2 tonnes soit 5,6 millions de F.CFP de plus qu'en 2016). Les exportations de bénitiers vivants représentent 3 % de la valeur des poissons exportés en 2017.

Situation mondiale⁴ des pêches et de l'aquaculture en 2016 : hausse de la production halieutique en lien avec l'activité aquacole

En 2016, la production halieutique mondiale (à l'exception de la culture de plantes aquatiques) a atteint une valeur record d'environ 171 millions de tonnes, le secteur de l'aquaculture comptant pour 47 % de ce chiffre, voire 53 % si l'on exclut la production destinée à des utilisations non alimentaires (y compris la production de farine et d'huile de poisson). D'après la base de données de la FAO, en 2016, la production mondiale de la pêche de capture s'élevait à 90,9 millions de tonnes. Elle est en baisse par rapport aux deux dernières années. Les secteurs de la pêche en mer et de la pêche continentale représentaient respectivement 87,2 % et 12,8 % du total mondial. Le total mondial des prises en mer s'élevait à 79,3 millions de tonnes en 2016, soit un recul de près de deux millions de tonnes par rapport à 2015.

Le Pacifique Nord-Ouest demeure de loin la zone de pêche la plus productive, avec des prises s'élevant à 22,4 millions de tonnes en 2016, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2015 et supérieur de 7,7 % à la moyenne de la décennie 2005-2014.

En 2016, la production aquacole mondiale s'élevait à 110,2 millions de tonnes, pour une valeur à la première vente estimée à 243,5 milliards de dollars US. La production totale se décompose comme suit : 80,0 millions de tonnes de poisson de consommation (231,6 milliards de dollars US), 30,1 millions de tonnes de plantes aquatiques (11,7 milliards de dollars US) et 37 900 tonnes de produits non alimentaires (214,6 millions de dollars US).

Le nombre total de navires de pêche dans le monde (des petits navires sans pont et des bateaux non motorisés aux grands navires industriels modernes) était estimé à environ 4,6 millions en 2016, un chiffre du même ordre que celui de 2014. L'Asie possédait la flotte de pêche la plus importante, avec 3,5 millions de bateaux, soit 75 % de la flotte mondiale.

Selon le suivi des stocks évalués qui est effectué par la FAO, l'état des ressources halieutiques marines a continué de se dégrader. On observe une tendance à la baisse de la proportion des stocks halieutiques marins exploités à un niveau biologiquement durable, de 90 % en 1974 à 66,9 % en 2015 : la proportion des stocks exploités à un niveau biologiquement non durable est passée de 10 % en 1974 à 33,1 % en 2015.

En 2016, le volume total des exportations de poisson et de produits de la pêche s'élevait à 60 millions de tonnes (équivalent poids vif), ce qui représente une augmentation de 245 % par rapport au volume de 1976. Le commerce mondial du poisson et des produits de la pêche (exprimé en valeur) a également beaucoup progressé, puisque la valeur des exportations est passée de 8 milliards en 1976 à 143 milliards de dollars US en 2016.

Bibliographie

Eva BOUZERAND (2018) *Bilan de la pêche en 2016*

Télécharger les données

 Toutes les données (et données complémentaires)

4. Source : Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture pêche et aquaculture (FAO), 2018

Définitions

Pêche de capture : la pêche de capture désigne tout type de prélèvement de ressources vivantes présentes naturellement tant dans des environnements marins que d'eau douce. Regroupe ici la production hauturière, côtière et lagonaire.

Pêche hauturière ou palangrière : pêche effectuée en haute mer, à plus de 4 jours des côtes.

Pêche côtière : pêche effectuée en haute mer, à moins de 4 jours des côtes.

Pêche lagonaire : pêche effectuée dans le lagon.

Thonier palangrier : Un palangrier est un navire armé pour la pêche à la palangre. La palangre consiste en une longue ligne de fil de pêche (le corps de ligne ou banc) sur laquelle sont fixés des hameçons. La distance entre les hameçons et leur nombre est variable selon la pêche pratiquée et la région. Les palangres peuvent atteindre 100 km. La palangre est utilisée pour la pêche au bar, dorade, merlan, congre, lieu voire au requin bleu mais aussi raie, ha, roussettes, cabillaud (poisson de fond).

Effort de pêche : l'effort de pêche mesure (sur une période donnée ou pour une zone donnée) à la fois le tonnage des prélèvements effectués et les moyens mis en œuvre : effectif de la flotte, taille des navires, temps passé en mer, distances parcourues... C'est donc la capacité de pêche multipliée par l'activité. Il existe plusieurs manières de calculer l'ampleur des moyens. On peut ainsi compter en jours ou en puissance consommée, ce qui conduit à une mesure exprimée en tonnes-jours ou en kW-jours.

Zone Économique Exclusive (ZEE) : Une zone économique exclusive (ZEE) est, d'après le droit de la mer, un espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources. Elle s'étend à partir de la ligne de base de l'État jusqu'à 200 milles marins (environ 370 km) de ses côtes au maximum, au-delà il s'agit des eaux internationales.

Editeur	Institut de la statistique de Polynésie française
Collection	Points Etudes et Bilans
Numéro	1210
Auteur de la publication	Della SIU
Rédacteur en chef	Patricia ANNEVILLE
Directeur de la publication	Nicolas PRUD'HOMME
Dépot légal	Novembre 2020
Informations	Immeuble Uupa - 1 ^{er} étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
Téléphone	+689 40 47 34 34
Fax	+689 40 42 72 52
Courriel	ispf@ispf.pf
Copyright	© ISPF, Papeete 2019 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISSN	1247-7370

